

## Présentation du futur pôle de santé



Présentation du futur pôle de santé

Rendez-vous avait été donné au pied du futur pôle de santé, l'immeuble désaffecté du collège de Miélan.

Une trentaine de personnes avait bravé la canicule et l'alerte d'un possible orage violent.

Jean Loup Arenou, accompagné de plusieurs conseillers municipaux, a remercié les personnes présentes notamment les quatre médecins miélanais et des infirmières. Il a expliqué l'origine du projet et les échanges avec les praticiens miélanais. Puis il a cédé la parole à Frédéric Airoldi, l'architecte en charge du projet immobilier.

C'est l'atelier d'architecture Airoldi, basé à Auch, qui a été retenu pour dessiner ce bâtiment de Miélan. Courant du mois de juin le dépôt du permis de construire va lancer les travaux.

La commune de Miélan a choisi de créer le pôle de santé dans un bâtiment existant situé dans l'enceinte des écoles et du collège actuels. Le programme prévoit donc de réorganiser l'entrée du site, séparer le groupe scolaire du pôle médical, augmenter les surfaces du bâtiment, conserver l'accès aux cuisines et aux services techniques du collège, préserver et mettre en valeur les espaces verts présents au nord du site actuel.

Le pôle de santé sera sur trois niveaux comme le bâtiment existant. Au rez-de-chaussée on trouvera le secrétariat, une salle d'attente, six cabinets médicaux, une salle d'urgence, un cabinet d'ostéopathie et des sanitaires. Au premier étage, place au cabinet infirmier et au cabinet de kinésithérapie, ainsi qu'à une salle de réunion des professionnels. Enfin, au second, il y aura le cabinet dentaire et des espaces de pause partagés.

Sans compter sur les deux étages, deux bureaux de consultation libres. Une belle opportunité pour d'éventuels candidats médecins à venir s'installer aisément à Miélan ?

Achèvement des travaux et livraison aux professionnels de santé sont planifiés en novembre 2026.

Côté architecture, le projet nécessite la construction de deux extensions. La première, horizontale, sous la forme d'un auvent qui d'un côté, proche de 28 places de stationnement, accolé au bâtiment existant, abrite l'accueil, la salle d'attente et les cabinets médicaux. La seconde, plus verticale, sera couverte d'un revêtement de façade en polycarbonate. Située au nord du bâtiment, elle accueillera l'ascenseur, le cabinet d'ostéopathie et son entrée indépendante, le cabinet infirmier et le local technique de l'édifice, situé deuxième étage.

A une question posée, il a été précisé qu'il s'agit de transférer et regrouper tous les praticiens présents aujourd'hui en divers lieux de la bastide. Il n'est pas envisagé de créer un cabinet de radiologie qui nécessiterait un personnel spécialisé doté de matériels spécifiques.

Le cabinet d'architecture gère les appels d'offres puis le planning de réalisation imposé à chaque entreprise intervenant sur le chantier. Des réunions fréquentes de chantier se succéderont jusqu'à la livraison de l'immeuble terminé. Pour la municipalité, les dossiers de subventions et le financement du reste à charge sont en cours. Il restera à définir la structure juridique qui représentera les professionnels de santé pour assumer les loyers et les charges de fonctionnement.